

simple one. Counsel had received no instructions as to a compromise. In the terms of the compromise, there was nothing outside the scope of the action, and nothing manifestly unjust. It was within counsel's duty to do the best he could for his client in the matter of a compromise, and if within his duty it was within his authority. It would be a most disastrous conclusion to come to, not in the interests of the Bar, but in the interests of the public, if the court were to decide otherwise, as an advantageous offer made during the course of a trial might have to be refused if the client were absent.

INSOLVENT NOTICES, ETC.

Quebec Official Gazette, Dec. 24.

Judicial Abandonments.

Alma R. Elliot and Michael Fox, restaurant keepers, Montreal, Dec. 12.

Curators appointed.

Re John F. Cote.—C. Millier and J. J. Griffith, Sherbrooke, joint curator, Dec. 16.

Re J. Albert Duffresne, trader, Cacouna.—H. A. Bedard, Quebec, curator, Dec. 20.

Re Elmire Létourneau (S. St. Michel, fils).—Kent & Turcotte, Montreal, curator, Dec. 20.

Re Elliot & Fox.—C. Desmarreau, Montreal, curator, Dec. 20.

Re Edouard Larue.—C. Desmarreau, Montreal, curator, Dec. 20.

Re Isaïe Riopel.—George Read, St. Félix de Valois, curator, Dec. 13.

Re Albert H. Weston, grocer.—James M. Paul, Montreal, curator, Dec. 17.

Dividends.

Re J. D. E. Boisvert, Drummondville.—First and final dividend, payable Jan. 18, J. McD. Hains, Montreal, curator.

Re Louis Dupuy.—Dividend, W. A. Caldwell, Montreal, curator.

Re Andrew B. Somerville, Kinnear's Mills.—Second and final dividend, payable Jan. 13, J. McD. Hains, Montreal, curator.

Separation as to Property.

Cesarine Masson vs. Athanase Papineau, carriage-maker, Montreal, Sept. 20.

Appointments.

François J. H. Marchand and Gabriel Marchand, advocates, St. John, appointed joint Prothonotary of the Superior Court, Clerk of the Circuit Court, Clerk of the Crown and Clerk of the Peace, District of Iberville.

George I. Barthe, advocate, appointed District Magistrate for the Districts of Three Rivers, Arthabaska and Richelieu.

The Village of l'Assomption erected into a town municipality from Jan. 1, 1888, under the name of "The Municipality of the Town of Assomption."

Quebec Official Gazette, Dec. 31.

Judicial Abandonments.

L. Philippe Guillemette, District of Terrebonne, Dec. 22.

Curators appointed.

Re Candide Lemire (O. Lemire & Cie).—Kent & Turcotte, Montreal, curator, Dec. 27.

Re Thos. McCord, dry goods merchant.—H. A. Bedard, Quebec, curator, Dec. 24.

Re Delle. Philomène Pelletier, marchande publique (L. N. Miller & Co.).—C. Desmarreau, Montreal, curator, Dec. 26.

Dividends.

Re Joseph Perrasault.—First and final dividend, payable Jan. 17, C. Desmarreau, Montreal, curator.

Cadastré.

Hare Island, county of Kamouraska, provisions of Art. 2168, C.C., to come into force from Jan. 31st.

GENERAL NOTES.

Une foule considérable assistait samedi à l'audience de la Cour d'assises de l'Hérouville. On y jugeait une affaire curieuse, vingt et un vols reprochés à un nommé Alfred Noël, âgé de 25 ans, ouvrier peintre, commis par lui la nuit et dans des maisons habitées, sous le déguisement d'une femme.

Ce garçon, qui était un ouvrier laborieux, travaillant tous les jours et gagnant en moyenne quatre francs, éprouvait le besoin de s'habiller en femme le soir, d'aller rôder dans la ville de Montpellier, par tous les quartiers, entrant dans les maisons et pénétrant dans les appartements dont les portes avaient été laissées ouvertes, et là il s'appropriait tous les vêtements de femme qu'il rencontrait sous la main, ne négligeant pas les porte-monnaie qu'ils contenaient.

On lui reprochait, et il a avoué, vingt et un vols commis dans ces conditions; à son domicile on a retrouvé un véritable bazar d'objets féminins, parmi lesquels les victimes de ces nombreux vols ont reconnu la plupart des objets à elles soustraits.

Il en est resté encore un stock considérable provenant d'autres vols commis par Noël, mais dont il avait perdu le souvenir.

L'accusé, qu'on ne désignait plus à Montpellier, où cette affaire a produit un certain bruit, que sous le nom de l'homme-femme, a déjà été condamné cinq fois, dont deux fois à Gien et à Alais, pour vols d'objets également féminins.

Il était sur le point de se marier, mais sa fiancée a déclaré à l'audience renoncer à ses projets.

Les renseignements sur son compte fournis par la police et par ses patrons n'étaient pas mauvais. Aussi après réquisitoire de M. Pompéi, avocat général, le défenseur de Noël, Me Roussy, a-t-il sollicité du jury un verdict des plus indulgents en faveur de son client, qu'il a présenté comme un monomane.

Le jury a accordé les circonstances atténuantes et repoussé la circonstance aggravante de fausses clefs.

La Cour a condamné Noël pour ces vingt et un vols, à quatre années d'emprisonnement.